

CONVENTION DE RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

D'une part :

Madame Sylvie RICHARD, directrice
Lycée agricole ANGERS LE FRESNE
B.P. 43627 49036 ANGERS Cedex 01
Tél : 02 41 68 60 00
E-mail : legta.angers@educagri.fr

Et d'autre part :

Madame Florence DENIER-PASQUIER, coprésidente
France nature Environnement Anjou (FNE Anjou)
14 Rue Lionnaise 49100 Angers
Tél : 02 41 34 32 24
E-mail : animation@fne-anjou.org
florence.denier-pasquier@fne.asso.fr

Et d'autre part :

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, maire
Commune des Ponts-de-Cé
7 Rue Charles de Gaulle 49130 Les Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 79 75 75
E-mail : jeanpaul.pavillon@ville-lespontsdece.fr
robert.desoeuvre@ville-lespontsdece.fr

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Suite à une première expérience réussie, France Nature Environnement Anjou et le Lycée Le Fresne ont souhaité renouveler le projet d'inventaire des arbres remarquables et ont sollicité la commune des Ponts-de-Cé.

Ce projet a pour objectif d'inventorier et valoriser les arbres remarquables des Ponts-de-Cé et sera réalisé par la classe de BTS Aménagements paysager 2^e année, composée de 30 étudiants en formation initiale.

Les activités de module (EIL : Enseignement d'initiatives locales) visent des objectifs inscrits dans leur formation.

La mise à disposition du site et ses équipements et/ou infrastructure se fera en concertation entre les trois parties de façon à assurer un accueil du groupe le plus adéquat possible.

Les résultats produits par l'étude permettront à la collectivité de toujours mieux connaître son territoire en la matière et qu'elle restera dépositaire des suites à donner à cet inventaire,

Article 2 : Responsabilité et sécurité

1- Le lycée s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Ces règles concernent le port des équipements de protection individuels, l'utilisation des machines dangereuses et les recommandations d'usage (gestes et postures).

2- Les éventuels accidents et incidents causés par un encadrant sont couverts par la responsabilité civile du lycée.

Article 3 : Engagements

3-1 Engagement du lycée

Dans le cadre de ce projet, le lycée s'engage à :

- Planifier les interventions sur la commune ;
- Encadrer les apprenants ;
- Mettre en œuvre les règles techniques qui lui semblent les plus appropriées, après concertation.

3-2 Engagement de FNE Anjou

Dans le cadre de ce projet, FNE Anjou s'engage à :

- Financer les projets de communication des étudiants ;
- Accompagner les étudiants dans la prise en main de l'inventaire ;
- Vérifier et valider les données saisies par les étudiants ;
- Participer à la valorisation des projets pédagogiques des étudiants ;
- Mettre à disposition l'exposition Arbres remarquables d'Anjou pour l'évènement de restitution.

3-2 Engagement de la commune des Ponts-de-Cé

Dans le cadre de ce projet, la commune des Ponts-de-Cé s'engage à :

- Informer les étudiants et leur permettre l'accès aux espaces communaux ;
- Mettre à disposition une salle pour l'évènement de restitution des projets pédagogiques des étudiants ;
- Participer à la valorisation des projets pédagogiques des étudiants.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est valable du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027, selon le calendrier suivant :

- Une présentation de l'inventaire par FNE Anjou début septembre 2026 ;
- Une sortie d'inventaire sur le terrain par semaine jusqu'en décembre 2026 pour les activités d'EIL (Enseignement d'initiatives locales) ;
- Une réunion d'étape en novembre 2026 ;
- Un évènement public de présentation des projets de communication des étudiants en mars 2027.

Article 5 : Conditions financières

La commune des Ponts-de-Cé accorde une subvention de 1 700 € à FNE Anjou pour l'accompagnement de ce projet, dont 500€ seront reversés au lycée pour la réalisation des projets de communication.

Fait en 3 exemplaires,
A Sainte-Gemmes-sur-Loire

La directrice du lycée Angers Le Fresne
Mme Sylvie RICHARD

Les enseignants
M Franck Lepage et M Emmanuel
Stratmains

La coprésidente de FNE Anjou
Mme Florence Denier-Pasquier

Le Maire des Ponts-de-Cé
M Jean-Paul Pavillon

PROJET